

CONTENU PÉDAGOGIQUE

UNITÉS
D'ENSEIGNEMENT
INTITULÉ DE L'UE

FORMATION PROFESSIONNELLE
ANNÉE 2
MUSICIEN INTERVENANT À L'ÉCOLE

UE 5

Mener un projet autour des pratiques instrumentales collectives

Connaissances

- Enseignement spécialisé de la musique.
- Recherche de répertoires vocaux et instrumentaux appropriés.
- Organologie et psycho-acoustique.
- Éléments d'ethno-musicologie.

Compétences musicales et pédagogiques :

- Arranger des répertoires en fonction de diverses configurations instrumentales et en tenant compte des ressources et savoir-faire des élèves.
- S'initier à la pratique du gamelan.
- Mener une réflexion sur les liens entre éveil, sensibilisation et initiation aux pratiques instrumentales collectives.

UE 6

Mener des projets centrés sur le chant-choral

Connaissances

- Physiologie de la voix (approfondissement).
- Notions d'harmonie élargies.
- Culture et analyse musicale.

Compétences artistiques et pédagogiques:

- Conduire un projet et le mener à son terme.
- Maîtriser diverses stratégies (apprentissage par audition, démarches d'invention).
- Concevoir le travail choral dans sa dimension artistique, culturelle, technique et sociale.
- Approfondir la pratique d'un instrument polyphonique.

UE 7

Mener un projet en lien avec des structures culturelles

Connaissances

- Structures de diffusion et de production musicale.
- Culture du spectacle vivant.
- Méthodologie d'analyse musicale.
- Outils informatiques spécialisés (notions de CAO).

Compétences musicales et pédagogiques :

- Déduire d'une analyse musicale des situations pédagogiques.
- Par la pratique, favoriser chez les élèves une véritable écoute musicale en fournissant des clefs de compréhension des œuvres.
- Inventer des stratégies permettant aux élèves de développer des relations avec le spectacle vivant.
- S'engager en tant qu'interprète, arrangeur, compositeur, dans la réalisation d'un spectacle à destination du jeune public.

UE 8

Négocier, concevoir et réaliser des projets en temps et hors-temps scolaire

Connaissances

- Histoire des courants d'éducation nouvelle.
- Histoire des méthodes et pratiques pédagogiques.
- Collectivités territoriales, textes cadres régissant la profession.

Compétences artistiques et pédagogiques :

- Dans le cadre d'un projet d'école et en lien avec un contexte culturel local : concevoir et mettre en œuvre des actions qui prennent en compte la diversité des cultures d'un groupe-classe, pour tout à la fois la conforter, favoriser l'interconnaissance, la confronter avec d'autres cultures et donner d'autres repères.
- Définir des projets avec ceux qui y sont impliqués, les concevoir en ayant le souci de la participation à la décision de ce qui va être fait ensemble.
- Proposer diverses entrées musicales à l'école : reliées aux pratiques musicales.
- Communiquer au sein d'une équipe éducative.
- Mener une réflexion approfondie sur les enjeux de l'éducation artistique (rôle et fonction d'un musicien intervenant au sein d'une école de musique).
- À partir de son expérience pédagogique, étayer sa réflexion en se référant à divers domaines de recherche.

RENSEIGNEMENTS

CHARGÉE DE MISSION

Jacqueline Bruckert
jacqueline.bruckert@gmail.com

SECRÉTARIAT DU CFMI

Logistique, finances
et Ressources Humaines
Alexandra Fick-Muller
Sarah Braun
03 68 85 73 80
1 rue Froehlich
67600 Sélestat
cfmi@unistra.fr
http://cfmi.unistra.fr/

ADMISSION

Conditions d'inscription aux tests d'entrée

Être titulaire du baccalauréat ou DAEU et justifier de deux années d'études supérieures ou de deux années d'activité professionnelle. Une solide compétence musicale est exigée (niveau équivalent à la fin d'un troisième cycle d'étude en école de musique contrôlée par l'État). Des dérogations sont possibles en fonction des parcours des candidats.

TESTS D'ENTRÉE

Les tests d'entrée au CFMI se déroulent sur une journée. Ils comprennent les épreuves suivantes : interprétation vocale et instrumentale, déchiffrement chanté, mémorisation, tests

Vous exercez déjà un métier de musicien intervenant ?

Vous pouvez accéder au Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant par le biais de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

d'écoute, commentaire d'écoute, épreuve de communication, entretien de motivation.
Prochaines sessions
14, 15, 22 ou 23 juin 2012

RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DES DOSSIERS

Après du secrétariat du CFMI -
CENTRE DE FORMATION DE MUSICIENS
INTERVENANTS

1 rue Froehlich
67600 Sélestat
03 68 85 73 80
Courriel : cfmi@unistra.fr

CFMI

Musicien intervenant
à l'école

Professionnel

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

2012 | 2013

MUSICIEN INTERVENANT À L'ÉCOLE CFMI (CENTRE DE FORMATION DE MUSICIENS INTERVENANTS)

LE CFMI

Est un département de l'UFR des Arts de l'Université de Strasbourg. Il est placé sous la double tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère

LE MÉTIER

Le musicien intervenant est un musicien professionnel, artiste et pédagogue dont la mission est de **participer au développement de l'éducation musicale de l'enfant à l'école**, ainsi que dans les structures péri-scolaires, les crèches et les lieux d'enseignement de la musique. Il travaille en étroite collaboration avec les professeurs des écoles dans le cadre des enseignements obligatoires et développe des projets en s'appuyant sur les ressources des

LA FORMATION

La formation vise l'acquisition de compétences professionnelles (musicales, pédagogiques et d'organisation) permettant d'exercer les tâches présentées ci-dessous :

1 Élaborer des projets d'éducation musicale à l'école avec les professeurs des écoles. Conduite du travail vocal auprès des enfants, direction de chœur et d'ensembles instrumentaux, maîtrise d'un instrument accompagnateur, démarches d'invention à l'école (improvisation, arrangement, composition, nouvelles technologies, construction d'instruments et acoustique appliquée).

de la Culture et de la Communication. Il propose une formation en deux ans à plein temps qui permet l'obtention du diplôme de musicien intervenant (DUMI).

structures artistiques et culturelles de son territoire professionnel. Capable de s'adapter à différents contextes de travail, le musicien intervenant permet aux enfants de vivre des expériences fortes en créant des liens originaux entre l'école et les lieux de diffusion ou de la création musicale, des écoles de musique ou d'autres structures culturelles. Il contribue ainsi au développement culturel local.

2 S'impliquer en tant que musicien polyvalent dans la vie musicale d'un territoire.

Pratiques artistiques d'esthétiques variées : musiques et danses, anciennes et/ou traditionnelles ; démarches expérimentales de la musique, improvisation, électro-acoustique, chansons, musiques actuelles et théâtre.

3 Participer au développement culturel d'un territoire.

Culture et analyse musicales, histoire et analyse des institutions et de son environnement professionnel, élaboration de projets avec des artistes, des professionnels de l'enfance, du monde social et de la culture.

STAGE

Des stages en situation professionnelle en écoles maternelles et pré-élémentaires, crèches, structures péri-scolaires, écoles de musique, assortis d'une analyse régulière de la pratique, jalonnent les deux années de formation. Une attention particulière est portée à la dimension de l'échange et de la confrontation au sein d'une promotion :

L'EMPLOI

Le diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI) permet l'accès au cadre d'emploi de la Fonction publique territoriale en tant qu'assistant spécialisé d'enseignement artistique (ASEA) pour la discipline « intervention musicale à l'école ». Le musicien intervenant est le plus souvent rattaché à une école de musique ou un conservatoire où sa polyvalence, son

ÉTUDIER AU CFMI

DONNE DROIT AU STATUT D'ÉTUDIANT

Il est possible d'obtenir des aides financières du CROUS ou d'autres organismes dans le cadre de la reprise d'études, du retour à l'emploi ou de la formation continue.

1 Mise en place de formes personnalisées d'accompagnement et de tutorat sur les terrains de stage.
2 Prise en compte de la richesse, de la singularité et du parcours de chaque étudiant.

expérience des pratiques collectives, son positionnement au coeur des partenariats locaux sont appréciés. Ces mêmes qualités lui donnent des possibilités d'élargissement de son profil professionnel vers l'action culturelle dans des cadres aussi variés que les structures de diffusion artistique, le milieu de la santé ou celui de la petite enfance.

ORGANISATION :

Formation initiale à plein temps de 1.500 heures.

DUMI en deux ans.

DUMI/DE en trois ans (possibilité d'envisager un double cursus après avoir réussi les tests d'entrée au CFMI et au CEFEDM Lorraine).

CONTENU PÉDAGOGIQUE

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT INTITULÉ DE L'UE

FORMATION PROFESSIONNELLE ANNÉE 1 MUSICIEN INTERVENANT À L'ÉCOLE

UE 1

Mener un projet centré sur le chant-choral
Connaissances

- Notions fondamentales d'anatomie et de physiologie de la voix.
- Notions de culture vocale applicables aux enfants.
- Constitution de répertoires adaptés aux réalités scolaires.
- Éléments d'analyse musicale.
- Approche sociologique (les pratiques en amateur).

Compétences musicales et pédagogiques :

- *Faire entendre une voix riche qui porte sans effort dans diverses circonstances (disponibilité corporelle, aisance et efficacité).*
- *Transmettre par audition des répertoires vocaux (unisson/polyphonie).*
- *Diriger des ensembles vocaux d'enfants (recherche de répertoires appropriés; présence vocale et attitude d'écoute face au groupe; conduite du travail vocal du groupe ; organisation d'une progression, gestuelle efficace, expressive et appropriée au projet d'interprétation.)*

UE 2

Mener un projet centré sur l'interprétation
Connaissances

- Textes cadres et Instructions Officielles de l'Éducation nationale.
- Histoire de la chanson française.
- Notions d'écriture, connaissance du langage harmonique tonal.
- Éléments de culture musicale élargie (y compris musiques traditionnelles de transmission orale).
- Concepts fondamentaux de didactique et applications au champ musical (questionnement autour du concept d'interprétation).

Compétences artistiques et pédagogiques :

- *Analyser les rapports texte/musique en s'appuyant notamment sur l'expérience de composition de chansons.*
- *S'appuyer sur ses ressources vocales et corporelles, sur ses références musicales ainsi que sur son inventivité pour prendre des décisions d'interprétation.*

- *Diversifier ses moyens d'expression, pratiquer un instrument harmonique pour soutenir et enrichir une prestation chantée.*
- *S'engager en tant qu'interprète dans un spectacle.*
- *Mener un groupe classe vers un travail sur l'interprétation de chansons.*

UE 3

Intervenir dans les structures de la petite enfance
Connaissances

- Textes cadres : place de l'enfant dans la société et réponses institutionnelles.
- Théories du développement de l'enfant.
- Jeu et apprentissage.
- Répertoires pour la petite enfance.

Compétences musicales et pédagogiques :

- *Inventer des situations d'échanges musicaux avec l'enfant et sa famille au sein d'une structure.*
- *Mener une activité de collectage auprès des usagers et des personnels.*

UE 4

Mener des projets centrés sur les démarches d'invention
Connaissances

- Concepts des didactiques (théories de l'apprentissage) et applications au champ musical.
- Questionnement sur l'improvisation sur le plan didactique.
- Notions d'écoute et d'analyse du phénomène sonore.
- Son et environnement sonore.
- Cultures musicales actuelles.

Compétences musicales et pédagogiques :

- *Mettre en jeu son inventivité musicale.*
- *Développer une attitude de recherche, et d'écoute du sonore pour un projet de composition.*
- *Élaborer des dispositifs permettant aux enfants d'explorer et d'inventer des moments musicaux.*
- *Mettre en relation des propositions d'enfants avec des œuvres de répertoire, les accompagner dans une démarche d'écoute musicale.*